

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Arrêté interministériel du 25 Rabie Ethani 1445 correspondant au 9 novembre 2023 modifiant l'arrêté interministériel du 15 Dhou El Kaâda 1436 correspondant au 30 août 2015 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée des contrats des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des agences thématiques de recherche.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances, et

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007, modifié et complété, fixant les modalités de recrutement des agents contractuels, leurs droits et obligations, les éléments constitutifs de leur rémunération, les règles relatives à leur gestion ainsi que le régime disciplinaire qui leur est applicable, notamment son article 8 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 23-119 du 23 Chaâbane 1444 correspondant au 16 mars 2023, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu le décret exécutif n° 19-232 du 12 Dhou El Hidja 1440 correspondant au 13 août 2019, complété, fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement des agences thématiques de recherche ;

Vu le décret exécutif n° 21-206 du 8 Chaoual 1442 correspondant au 20 mai 2021 portant réorganisation de l'agence thématique de recherche en sciences et technologie ;

Vu le décret exécutif n° 21-208 du 8 Chaoual 1442 correspondant au 20 mai 2021 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'agence thématique de recherche en biotechnologie et sciences agroalimentaires ;

Vu le décret exécutif n° 21-210 du 8 Chaoual 1442 correspondant au 20 mai 2021 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'agence thématique de recherche en sciences de la santé ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 Dhou El Kaâda 1436 correspondant au 30 août 2015, modifié, fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des agences thématiques de recherche ;

Arrêtent :

Article 1er. — Les dispositions de l'*article 1er* de l'arrêté interministériel du 15 Dhou El Kaâda 1436 correspondant au 30 août 2015 susvisé, sont modifiées comme suit :

« Article 1er — En application des dispositions de l'article 8 du décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007, modifié et complété, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des agences thématiques de recherche, conformément au tableau annexé ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger le 25 Rabie Ethani 1445 correspondant au 9 novembre 2023.

Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

Le ministre
des finances

Kamel BADDARI

Laziz FAID

Pour le Premier ministre et par délégation,

*le chargé de la gestion de la direction générale
de la fonction publique et de la réforme administrative*

Abdelouahab LAOUICI

**Effectifs par emploi, la classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien,
de maintenance ou de service au tire des agences thématiques de recherche**

TABLEAU ANNEXE

		Agences thématiques de recherche		Emplois		Total										
								Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Agent de prévention de niveau 2
Classification		Catégorie		1	2	3	5	7								
		Point indiciaire		325	344	365	413	473								
Agence thématique de recherche en sciences de la santé et de la vie		Contrat à durée indéterminée		à temps plein (1)	3	—	3	2	3	2	1	—	—	14		
		à temps partiel (2)		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		Effectifs (1+2)		3	—	3	2	3	2	1	—	—	14			
Agence thématique de recherche en sciences et technologie		Contrat à durée indéterminée		à temps plein (1)	9	—	9	3	—	2	—	3	—	26		
		à temps partiel (2)		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		Effectifs (1+2)		9	—	9	3	—	2	—	3	—	26			
Agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines		Contrat à durée indéterminée		à temps plein (1)	5	8	—	4	—	—	—	5	1	23		
		à temps partiel (2)		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		Effectifs (1+2)		5	8	—	4	—	—	—	5	1	23			
		TOTAL		17	8	12	9	3	4	1	8	1	63			